



Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 26/09/2022

ID : 031-213104219-20220921-DEL2022_04_13-DE

Folio 2022-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 21 septembre 2022
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
15 septembre 2022			
DATE D'AFFICHAGE			
15 septembre 2022			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. ORTIGOZA avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme ABADIE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Absent

M. PIRIOU

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2022-04-13

**CREATION DE CINQ EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS
COMPLET
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère CLASSE**

Dans le cadre des évolutions de carrière de plusieurs personnels techniques et afin de procéder à leur avancement de grade, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère Classe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 26/09/2022
ID : 031-213104219-20220921-DEL2022_04_13-DE

Folio 2022-2

Vu le Code de la Fonction Publique,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE la création de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère Classe

PRECISE que l'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés dans les emplois ainsi créés et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2022 et suivants, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces emplois.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 21 septembre 2022
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT